



Date.....

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous informons que nous avons décidé d'opérer de façon active sur le marché européen en utilisant la domiciliation européenne SEPA comme moyen de paiement.
La domiciliation européenne SEPA est un produit harmonisé, qui peut être utilisé dans l'Europe entière pour toutes les transactions en Euros.

La domiciliation européenne SEPA nous offre la possibilité d'encaisser le montant de la cotisation de manière plus efficace.

Si vous signez ce mandat, vous profitez en plus – dans le cas de différends – d'un droit de remboursement endéans une période de 8 semaines après la date de recouvrement.

A ce sujet, vous pouvez prendre contact avec votre banque.

Prière de bien vouloir compléter le mandat de domiciliation ci-joint, de le signer et de nous le retourner.

La cotisation mensuelle pour les membres actifs ainsi que pour les membres pensionnés est détaillée de façon claire sur notre site internet **www.slf-p-pol.be**

Vous serez informé de toute modification du montant mensuel via notre brochure 'Argument'.

Dans le cas où la cotisation mensuelle ne peut être encaissée, une double cotisation sera présentée le mois suivant, avec un maximum de trois mois.

En l'absence de paiement après le troisième mois, vous serez considéré comme membre démissionnaire. Si tel est le cas, vous en serez alors informé par écrit.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Bien à vous,

VSOA Politie – SLFP Police

Minervastraat 8

1930 Zaventem

T. 02 660 59 11

F. 02 660 50 97

E-mail : gestionmembres@slfp-pol.be